

**Bureau du 18 juin 2007**

**Décision n° B-2007-5281**

commune (s) : Limonest

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située dans la ZAC des Bruyères et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères à Limonest, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain d'environ 4 600 mètres carrés située chemin des Bruyères et appartenant à la Commune.

Il s'agit d'une parcelle de terrain non cadastrée constituant le terrain d'assiette du chemin rural traversant la ZAC des Bruyères depuis le chemin des Bruyères jusqu'au chemin de Champivost.

Aux termes du compromis qui a été établi, la commune de Limonest consentirait à céder le bien en cause, libre de toute occupation ou location, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans la ZAC des Bruyères à Limonest et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0713 le 26 avril 2002 pour la somme de 1 700 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,